Envoyé en préfecture le 10/12/2024
Reçu en préfecture le 10/12/2024
Publié le
ID : 066-216600031-20241203-D91_2024-DE

Amélie les Bains - Palalda - Montalba
La Station Reine

REPUBLIQUE FRANÇAISE
Département des Pyrénées-Orientales

COMMUNE D'AMELIE-LES-BAINS-PALALDA

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal
Délibération N°91/2024

Convocation en date du : 27/11/2024

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 23
Présents : 15
Quorum atteint

Affichage de la délibération en date du : ... ...

Transmission en préfecture en date du : ... ...
Accusé de réception en Préfecture du : ... ...

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux dans les deux mois à compter de sa publicité. Elle peut également faire l'objet d'un recours contentieux dans les deux mois à compter de sa publicité devant le tribunal administratif de Montpellier (9 rue Pitot – 34000 Montpellier).

Séance du 03 décembre 2024 à 18h00.
Sous la présidence de Marie COSTA, Maire.
A la Mairie d'Amélie-les-Bains-Palalda, salle du Conseil Municipal.

Présents : M. Jean-Victor HERETE, Mme Danielle HERBAIN, Mme Magali YOVANOVITH, M. Frédéric DEPERROIS, Mme Michelle DUNYACH, Adjoints au Maire.
M. Thierry CO, M. Alain LLAURENSY, M. Guillem BANUYLS, M. Jacques-Hervé BONET, M. Richard COLL, Mme Christiane GASTAL, Mme Simone BERIO, Mme Christine SITJA, M. François ANDRE, Conseillers Municipaux.

Procurations : Mme Valérie HOFER a donné procuration à M. Jean-Victor HERETE, Mme Martine ANDRES a donné procuration à Mme Marie COSTA, Mme Katleen MERCIER a donné procuration à Mme Simone BERIO, Mme Elisabeth MATHIEU a donné procuration à M. Richard COLL, M. Jordi AUVERGNE a donné procuration à M. Frédéric DEPERROIS, M. Alexandre REYNAL a donné procuration à M. François ANDRE.

Absents : Mme Martine BONASTRE, M. Gildas GILLARD.

Secrétaire de séance : M. Guillem BANYULS.

OBJET DE LA DÉLIBÉRATION : CONVENTION DE STATIONNEMENT À LONG TERME AU PARKING DU GÉNÉRAL DE GAULLE

Le Président de séance expose :

Vu le Code de l'Urbanisme, et notamment son article L.151-33,

Vu le Plan Local d'Urbanisme de la Commune d'Amélie-les-Bains-Palalda approuvé le 25 septembre 2012, et notamment l'article UA 12 de son règlement,

Considérant que Monsieur LOUISE-ALEXANDRINE Patrick a déposé, en date du 21 avril 2024, une déclaration préalable DP 06600324B0020 portant sur le changement de destination d'un garage en habitation, situé au 20 rue Castellane et cadastré section C 1129,

Considérant que le projet génère un besoin d'une place de stationnement en application de l'article UA12 du règlement du Plan Local d'Urbanisme,

Envoyé en préfecture le 10/12/2024
Reçu en préfecture le 10/12/2024
Publié le
ID : 066-216600031-20241203-D91_2024-DE

Considérant que, compte tenu de l'emprise et de la configuration du terrain, Monsieur LOUISE-ALEXANDRINE n'est pas en mesure de réaliser la place de stationnement sur le terrain d'assiette et sollicite auprès de la Commune une concession à long terme de la place manquante sur le parc public de stationnement du Général de Gaulle, en application de l'article L.151-33 du Code de l'Urbanisme,

Dès lors, en application de l'article L.151-33 du Code de l'Urbanisme et afin de pouvoir autoriser le projet et délivrer ladite déclaration préalable, il convient d'établir une convention fixant les modalités d'attribution d'une concession à long terme (15 ans) au parking du Général de Gaulle pour un emplacement de stationnement.

Cependant, pendant la période de neutralité du 3ème étage du parking du Général de Gaulle les places de stationnement seront attribuées au parc de l'Ancien Hôpital Thermal des Armées comme le stipule la convention.

LE CONSEIL MUNICIPAL,
Après en avoir délibéré,
Par 21 voix POUR / 0 voix CONTRE / 0 ABSTENTION
des membres présents et représentés
APPROUVE la signature d'une convention de stationnement à long terme (15 ans) au parking Général de Gaulle au profit de M. LOUISE-ALEXANDRINE Patrick,
DIT que le Maire est chargé de l'exécution de la présente délibération et le charge de signer tous les actes ou documents y afférent

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus.
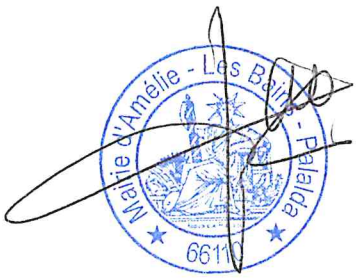
Le Maire,
Marie COSTA